

CHARTRE D'ACCUEIL D'UN CORRESPONDANT

La présente charte définit les engagements réciproques de la famille d'accueil, du jeune accueilli et de ses représentants légaux, afin de garantir un séjour sécurisé, respectueux.

ENGAGEMENTS DE LA FAMILLE D'ACCUEIL

- **Intégration et bienveillance** : La famille d'accueil s'engage à accueillir le jeune avec bienveillance et à l'intégrer pleinement à la vie du foyer. À ce titre, elle :
 - l'inclut dans les activités quotidiennes (repas, tâches courantes, moments familiaux) ainsi que dans les activités sociales et culturelles du foyer ;
 - met à sa disposition une chambre individuelle ;
 - présente clairement, dès son arrivée, les règles et attentes du foyer ;
 - respecte sa culture, ses habitudes, sa langue et sa personnalité.
- **Encadrement et sécurité** : Assurer un environnement sécurisé, respecter les règles de vie commune et veiller à la santé et au bien-être du jeune.
- **Ouverture interculturelle** : Encourager les échanges linguistiques et culturels, aider le jeune à découvrir la langue et la culture locales. Lui proposer de découvrir la région et ses spécialités en prévoyant des sorties le week-end.
- **Disponibilité** : Être disponible pour répondre aux questions et besoins du jeune, et maintenir un contact régulier avec l'organisme d'échange si nécessaire.
- **Informé** immédiatement le référent désigné de tout incident, problème de santé ou comportement préoccupant.

ENGAGEMENTS DU JEUNE ACCUEILLI

Le jeune accueilli s'engage à :

- Respecter les règles du foyer, les horaires et les consignes de sécurité.
- Adopter un comportement respectueux envers la famille d'accueil.
- Informer la famille de ses déplacements et demandes de sortie.
- Participer de manière raisonnable à la vie quotidienne.

ENGAGEMENTS DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Les représentants légaux du jeune s'engagent à :

- Fournir toutes les informations utiles concernant la santé, les besoins spécifiques et les habitudes de l'enfant.
- Rester joignables durant toute la durée du séjour.

ENGAGEMENTS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES D'ENVOI ET D'ACCUEIL

Les établissements scolaires impliqués dans l'échange s'engagent à :

- **Assurer la coordination pédagogique et administrative** du programme d'échange, en veillant à la cohérence des informations transmises aux familles et aux élèves.
- **Vérifier les conditions d'accueil** proposées par les familles et s'assurer qu'elles répondent aux exigences de sécurité et de bien-être.
- **Mettre à disposition un référent** clairement identifié (enseignant ou responsable) chargé du suivi du jeune, de la médiation en cas de difficulté et du lien entre les deux établissements.
- **Informé les familles**, d'accueil comme d'envoi, des objectifs du séjour, des responsabilités de chacun et des procédures à suivre en cas d'urgence.
- **Garantir la scolarisation** ou la participation aux activités éducatives du jeune accueilli pendant la durée du séjour.
- **Traiter avec diligence** tout incident, signalement ou besoin particulier concernant le jeune.

Le Proviseur

L'élève

Les parents

J.C TORRES

Prénom - NOM